

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00262

Numéro SIREN : 511 611 824

Nom ou dénomination : 2CJM

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2021 sous le numéro de dépôt 4421



STREGO AUDIT - Cholet
6 rue de Montréal
Parc du Carteron
BP 20307
49303 Cholet Cedex
T : 02 41 75 62 62
strego.cholet@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

2CJM

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 400 000 Euros
Siège social : zone industrielle Villejames

44350 Guérande

511 611 824 RCS Saint-Nazaire

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société 2CJM, Société A Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

2CJM

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 400 000 Euros
Siège social : zone industrielle Villejames

44350 Guérande

511 611 824 RCS Saint-Nazaire

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société 2CJM, Société A Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 30 juin 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre Société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Sur la base des comptes annuels au 31/12/2020 établis par l'Expert-comptable et conseil de la Société et établis en date du 29/04/2021, nous constatons les points suivants :

- o Terrains pour 202 k€.
- o Constructions pour 650 K€ (valeur nette).
- o Participations et créances rattachées pour 282 K€.
- o Autres créances pour 163 K€.
- o Trésorerie : 206 k€.
- o VMP : 304 k€.
- o Capitaux propres : 1 485 609 € dont 1 400 000 € de capital social.
- o Résultat net déficitaire de 82 k€ impacté par la cession des parts sociales ACMA pour un montant net de (100) K€.

Les comptes clos au 31/12/2020 ont été régulièrement approuvés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021.

Au 31 mai 2021, les soldes figurant sur les extraits bancaires de la société sont de 6 933,45 € au CIC et de 177 844,07 € à la BPGO.

La seule estimation immobilière de l'agence immobilière Orpi Pro a utilisé 2 méthodes : comparaison et capitalisation. L'avis de valeur se situe entre 2 144 et 2 272 K€.

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- A vérifier, si compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social,
- Nous avons obtenu faute de situation intermédiaire ou de tableaux de bord depuis le 01/01/2021, un grand-livre et une balance générale au 31/05/21.
- Nous avons pris connaissance de la situation de trésorerie post-clôture.

Conclusion :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cholet, le 27 juillet 2021

Le Commissaire à la transformation
STREGO AUDIT



Olivier DUPAS